

Entreprise de travail temporaire : garantie financière pour l'année 2011

Une entreprise de travail temporaire doit pouvoir justifier, au démarrage de l'activité et tout au long de son exercice, d'une garantie financière destinée à couvrir, en cas de défaillance de l'entreprise, le paiement des salaires des intérimaires, des cotisations dues aux organismes de sécurité sociale et de diverses indemnités. Cette garantie financière est calculée en fonction du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise, mais ne peut être inférieure à un montant fixé par décret, soit à 112 042 euros pour l'année 2011 (contre 109 953 euros en 2010).

Source : décret n°2010-1643 du 23 décembre 2010, Journal officiel du 28 décembre 2010, p.22 812

Lancement du troisième appel à projets concernant les éco-industries

Le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, en liaison avec le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a lancé un appel à projets concernant les éco-industries. Il a pour vocation :

- d'encourager les projets pilotes et de démonstration à fort potentiel économique et environnemental,
- de soutenir des projets innovants de développement expérimental portant sur les éco-technologies dans le domaine de la prévention, du traitement, de la mesure et de la lutte relatives aux pollutions locales (air, eau, déchets...).

Les dossiers de candidature sont à envoyer avant le 30 avril 2011.

<http://www.gouvernement.fr>

Source : Communication du gouvernement – 03/01/2011

Absence de garantie financière pour les agents immobiliers : précisions sur les formalités à accomplir

En principe, les agents immobiliers sont tenus de souscrire une garantie financière auprès d'une compagnie d'assurance, d'un établissement de crédit ou de la Caisse des dépôts (CDC). Toutefois, les agents immobiliers qui déclarent leur intention de ne détenir aucun fonds, effet ou valeur, ne sont pas tenus de justifier de cette garantie financière.

Un décret précise les obligations déclaratives et d'affichage à remplir par les professionnels concernés par cette situation.

Source : décret n°2010-1707 du 30 décembre 2010, Journal officiel du 31 décembre 2010, p.23 455

Site portail de la l'insertion par l'activité économique

Ce site, animé par l'Avisé, est destiné plus particulièrement aux acteurs et partenaires de l'insertion par l'activité économique (IAE). Il a un double objectif :

- donner de la lisibilité et de la visibilité au secteur de l'IAE,
- proposer une plateforme de partage de connaissances et d'échanges afin de favoriser la mise en oeuvre d'actions d'insertion innovantes et efficaces dans les territoires.

<http://www.portail-iae.org>

Le raisin bio oui, le vin bio... pas encore

Depuis 2006, la filière viticole bio affiche une croissance de 20 % annuelle. En 2009, la surface de vignes bios a augmenté de 39 % et représente 4,6 % du vignoble français. Au niveau de la transformation du fruit, de la vinification, les négociations européennes n'ont pu aboutir à l'élaboration d'un cahier des charges commun aux producteurs de vins bios de l'Union. Les négociations ont en effet été clôturées "pour une période encore indéterminée de statu quo où formellement seuls les raisins peuvent recevoir la qualification de biologique", indique la commission agriculture de l'Union. Ce statu quo entretient l'ambiguïté pour le consommateur entre le vin "issu de raisins biologiques" et un "vin bio" tant sur le plan de la production du fruit que de la vinification. La situation est d'autant plus confuse qu'en France, plusieurs labels privés existent pour la vinification et que le label AB peut être apposé sur les bouteilles dont seul le raisin est bio.

<http://www.novethic.fr>

Source : Article signé Philippe Chibani-Jacquot - Novethic - 20/12/2010

Auto-école : suppression de la condition d'expérience professionnelle pour les exploitants

Désormais, pour devenir exploitant d'auto-école, il n'est plus nécessaire de justifier d'avoir enseigné la conduite pendant au moins deux ans.

Source : article 6 loi n°2011-12 du 5 janvier 2011, Journal officiel du 6 janvier 2011, p.369

Fréquentation des salles de cinéma en 2010

Selon les dernières estimations de la direction des études, des statistiques et de la prospective du CNC (Centre national du cinéma et de l'image animée), les salles ont réalisé, au cours de l'année 2010, 206,49 millions d'entrées soit 2,7 % de plus qu'en 2009. Ce résultat est supérieur au niveau moyen des dix dernières années (188,08 millions par an en moyenne).

Source : Communication du CNC – 05/01/2011

Géomètre-expert : ouverture de l'accès à la profession aux étrangers

Jusqu'à maintenant, l'activité de géomètre-expert était réservée aux personnes de nationalité française et aux ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen. Une loi supprime cette condition de nationalité.

Désormais, l'exercice de cette activité est également ouvert aux personnes physiques d'autres Etats dont les qualifications professionnelles ont été reconnues selon des modalités précisées par la loi. μ En outre, toutes les personnes qui ne sont pas de nationalité française doivent posséder les connaissances linguistiques nécessaires à l'exercice de la profession en France.

Enfin, ce texte modifie les conditions d'exercice par ces professionnels d'une activité d'entremise immobilière (modalités restant à préciser par décret).

Source : article 5 loi n°2011-12 du 5 janvier 2011, Journal officiel du 6 janvier 2011, p. 369

Kiosquiers, la survie au quotidien

Cet article donne la parole à quelques kiosquiers de la capitale. Ils constatent tous une baisse de leur chiffre d'affaires expliquée par la crise de la presse, les abonnements, la concurrence des journaux gratuits et d'internet, les mouvements sociaux. Pourtant selon MediaKiosk, l'entreprise qui loue les points de vente aux kiosquiers, le nombre de kiosques à Paris augmente régulièrement depuis 2005. MediaKiosk, à qui les kiosques ont été confiés en délégation de service public, apporte un soutien aux professionnels sous forme de formation et de subventions à la réouverture. Par ailleurs, après les Etats généraux de la presse lancés en 2008, un plan a été mis en place par les éditeurs afin d'améliorer la commission des kiosquiers sur la vente des quotidiens.

Source : Article signé Xavier Ternisien – Le Monde – 06/01/2011

Chiropracteur : conditions d'accès et d'exercice de l'activité

Deux textes précisent les conditions d'accès et d'exercice de l'activité de chiropracteur : diplômes, titres ou autorisation nécessaires pour utiliser le titre de chiropracteur, actes autorisés, enregistrement auprès de l'Agence régionale de santé et conditions d'exercice par les ressortissants européens. L'arrêté présente en annexe le modèle du formulaire de demande d'autorisation de faire usage professionnel du titre de chiropracteur à utiliser par les ressortissants européens.

Source : décret n°2011-32 et arrêté du 7 janvier 2011, Journal officiel du 9 janvier 2011, p. 544

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Frédéric Lefebvre a présenté les priorités d'action données à la DGCCRF pour une consommation alimentaire de qualité

Afin de soutenir le développement d'une consommation de qualité, Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé de la Consommation, a demandé à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) de négocier avec les professionnels des engagements de qualité nutritionnelle et de mettre en place un meilleur contrôle des produits alimentaires. Ces priorités d'action de la DGCCRF s'articuleront autour de cinq axes :

- mise en place avec les professionnels de la distribution d'un panier de produits de première nécessité, équilibré et à tarif économique,
- valorisation des engagements volontaires de qualité, notamment du code des usages de la charcuterie,
- amélioration de la lisibilité de l'étiquetage des produits alimentaires en faisant aboutir le règlement européen relatif à l'information du consommateur,

- contrôle de l'authenticité des préparations alimentaires mettant en avant des ingrédients "nobles" dans leur composition,
- programme de contrôle des marchés publics de produits alimentaires dans les cantines scolaires, hôpitaux et maisons de retraite.

Source : Communiqué de presse du secrétariat d'Etat chargé de la consommation – 19/01/2011

Création d'entreprises : chiffre de décembre 2010

En 2010, la création d'entreprises a atteint un nouveau record : 622 039 nouvelles unités ont été recensées. Ce nombre a augmenté de 7 % au regard de l'année précédente

Les créations sous le régime de l'auto-entrepreneur ont également enregistré une hausse (+ 12 %), au total 359 699 auto-entrepreneurs ont vu le jour en 2010.

Source : note mensuelle de conjoncture de l'APCE « Création d'entreprises : chiffres de décembre 2010 » (chiffres issus de la base de données Sirene de l'Insee et traités par l'APCE).

Conducteurs : les conditions de délivrance de la carte de qualification changent

Chaque conducteur de transport routier de marchandises et de voyageurs dispose d'une carte délivrée suite à l'obtention de diplômes ou titres ou d'une attestation de formation. Le centre de formation agréé ou l'établissement scolaire fournit les informations nécessaires à l'établissement de la carte. La durée de validité de celle-ci est fixée à cinq ans. L'arrêté fixe également les nouveaux modèles d'attestation de formation professionnelle des conducteurs utilisables à compter du 1er mars 2011.

Arrêté du 31/12/10 JO n° 0016 du 21/01/11

Nouveau décret concernant la composition chimique des jouets

10/01/2011 - Information et réglementation

Un nouveau décret concernant la composition chimique des jouets a été publié au Journal Officiel de la République Française n°293 du 18 décembre 2010.

Le [décret n°2010-1583 du 16 décembre 2010](#) précise les classes de substances interdites dans la composition des jouets en ce qui concerne l'inflammabilité et la chimie. Il détermine également les classes de substances pour lesquelles les avertissements et les informations relatives aux jouets chimiques sont obligatoires. Il transpose en droit français les modifications introduites par la [directive 2008/112/CE](#) à la [directive 88/378/CEE](#) du 3 mai 1988 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives à la sécurité des jouets.

Les galeries marchandes continuent de souffrir

La fréquentation des centres commerciaux continue de baisser et la croissance du chiffre d'affaires ventes ne compense pas les deux dernières années de crise. Promoteurs et commerçants adaptent leur stratégie.

Source : Article signé Alexandre Debouté – Le Figaro Economie - 27/01/2011

Fusion des professions d'avocat et d'avoué

La loi portant réforme de la représentation devant les cours d'appel fusionne les professions d'avocat et d'avoué. A compter du 1er janvier 2012, les avocats pourront également postuler et représenter leurs clients devant la cour d'appel dont dépend le tribunal de grande instance du lieu de leur résidence professionnelle. La loi prévoit également que les avoués pourront bénéficier de dispenses de qualifications professionnelles pour exercer la profession d'avocat. Un décret précisera ces dispenses.

Source : loi n°2011-94 du 25 janvier 2011, Journal officiel du 25 janvier 2011, p.1 544

Souslelogo.com lance un observatoire des slogans publicitaires

Le site internet Souslelogo.com, base de données recensant des slogans et signatures de marque, lance un "observatoire des slogans publicitaires". L'objectif sera de publier annuellement des classements : palmarès des mots les plus utilisés, palmarès par secteur d'activité... Souslelogo note, par exemple, "le lot annuel des néologismes tels que castoche, chocovores ou chouchouthérapie".

Source : Article signé Bruno Askenazi – Les Echos entrepreneur – 24/01/2011

<http://www.souslelogo.com>